

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 19 septembre 2022  
Délibération n°6-2**

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, BOTTAREL Sébastien, FERRANDI François et FINI Sandro  
Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal  
Mme NSIRI Marielle

CARLINI Claude donne procuration à CASTEX Jean  
NSIRI Marielle donne procuration à GUALTER Marie-Christine

Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : TARIFS VILLAGE DE VACANCES APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une révision des tarifs pour l'année 2023

Il informe que les tarifs avaient augmenté en 2022. Après débat, les élus envisagent une augmentation des tarifs de 10 % compte tenu de la hausse globale des coûts et notamment l'énergie. Toutefois, les élus souhaiteraient des informations plus approfondies et propose donc remettre la délibération à un prochain conseil.

Où l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- De reporter la délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0      Pour 12

Date de convocation : 14 septembre 2022  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

